

## Ateliers du Cisme Restitution des Ateliers d'Angoulême

**Après quatre éditions en 2012, ayant conforté l'une après l'autre le choix de la formule, les premiers Ateliers de 2013 ont accueilli une soixantaine de participants à Angoulême, le 14 février dernier.**

La journée s'est scindée en trois Ateliers distincts, mais dont les sujets ont su s'imbriquer les uns aux autres, se rejoindre dans leurs conclusions respectives. Vous trouverez, dans cet article, quelques aspects abordés, qui ne peuvent néanmoins reprendre la richesse de l'ensemble des échanges.

### Elaboration du projet de Service

Le projet de Service, fil rouge implicite des Ateliers depuis leur origine, a été ici abordé sous l'angle de son élaboration. A partir de quel contexte, sur quelles données fonde-t-on les grandes lignes d'un projet de Service ? Comment dresse-t-on l'état des lieux dudit contexte ? Toutes méthodes confondues, il est apparu très clairement que l'ensemble des Services participants tenaient à construire leur projet sur une analyse des besoins des entreprises, et de leurs salariés. Cette tendance est révélatrice d'un glissement théorique qui s'est opéré au long des dernières années : si la conformité à la législation est toujours prise en compte pour délimiter l'action du projet, elle n'en constitue plus le fondement.

Reste la question de la collecte des données, plusieurs solutions ayant été présentées au cours de l'Atelier (et restituées plus en détail au sein de la synthèse) : constitution de groupes de travail, création d'échantillons représentatifs. Les débats auront, pour leur part, mis l'accent sur l'importance pour chaque Service de s'appuyer sur ses propres données, ce afin de légitimer sa connaissance du terrain et en aval, ses besoins spécifiques et son projet de Service personnalisé auprès des parties impliquées. Pour autant, générer des analyses de données à l'échelle nationale demeure utile, et pose donc la question des Systèmes d'information.

### Systèmes d'information

Ceux-ci faisaient l'objet d'un Atelier à part entière, réunissant l'ensemble des participants pour l'après-midi. La séance s'est ouverte sur une présenta-

tion de l'Apas (Rochefort), sous forme d'un retour d'expérience. Cela fait, en effet, un an que l'Apas a changé de logiciel-métier, passant de Stetho à Preventiel. Bien que contrasté, ce bilan a permis de dégager les problématiques propres au système et surtout, les attentes vis-à-vis d'un nouveau logiciel. Parmi ces desideratas, le besoin d'un logiciel qui serait une solution "tout en un", un outil se suffisant à lui-même en permettant aux différents acteurs d'y saisir leurs données.

Car c'est là l'une des spécificités de la saisie de données dans le milieu de la Santé au travail : tous les acteurs n'ont pas accès aux mêmes données, aux mêmes niveaux de confidentialité, et de fait, tous n'utilisent pas le même système, contraignant le médecin coordonnateur à un imposant travail d'agrégation des sources avant de pouvoir établir un rapport. Le débat qui a suivi, soulignant ces disparités, tendait à montrer qu'il appartenait peut-être aux acteurs de se saisir du Système d'information, d'en édicter les règles d'écriture, tâche pour l'instant dévolue aux éditeurs de logiciels.

Repenser les locaux du SSTI se fait d'abord par des questions très concrètes : où ? (proximité des adhérents, des axes routiers) comment ? (organisation des différents pôles, espaces de réunion...) et qui ? Cette dernière question appelle à la constitution de groupes de travail sur les locaux, généralement composés d'un représentant de chaque corps de métier. Il est très vite apparu un besoin croissant d'espace, et une organisation de ce dernier permettant de respecter les activités de chacun tout en créant des liens entre les membres de l'équipe pluridisciplinaire (communication entre les bureaux, circuit des salariés dans les locaux...).

Côté localisation, la tendance semble être à la centralisation, où l'on préférerait un grand centre stratégiquement positionné à une dispersion au sein de plusieurs. La solution des centres mobiles pour toucher les entreprises plus éloignées semble appréciée des salariés comme des employeurs, mais souffre, malgré tout, d'un problème d'image, les camions pouvant être perçus comme des versions incomplètes et donc moins performantes des SSTI.



Echanges animés autour des Systèmes d'information.

### Nouveaux locaux

Le 3<sup>ème</sup> Atelier a été consacré à la question des nouveaux locaux. En partant du besoin de remettre les locaux des SSTI aux normes, le débat a soulevé d'autres pistes de réflexion.

Il a notamment mis en lumière les locaux comme solution à certains besoins des salariés pris en charge, et de fait, comme instrument de réalisation du projet de Service.

La constitution même des locaux n'exclut pas de faire appel à un architecte, mais il est préférable d'en choisir un qui ait une expérience du milieu hospitalier et soit sensible aux problématiques soulevées par ce type d'établissement. Le statut du SSTI est d'ailleurs sujet à variation, car s'il reçoit des salariés hors prises de rendez-vous, il pourrait alors être considéré comme un établissement recevant du public, et donc soumis aux normes s'y rapportant.

De manière générale, les différentes réponses proposées lors de l'Atelier ont su ouvrir vers d'autres enjeux des locaux. En permettant une action sensible sur les conditions de travail de l'équipe pluridisciplinaire et sur l'accueil du public, les locaux peuvent, en effet, répondre aux besoins des salariés reçus, comme à ceux de l'équipe du Service.

Pour plus de précisions sur les méthodes et interventions des différents Services, vous pouvez consulter leurs supports de présentations, téléchargeables sur le site du Cisme. La synthèse détaillée permettra, quant à elle, une restitution des débats et des éléments concrets formulés en réponse à ces problématiques.

Les prochaines rencontres auront lieu à Aix-en-Provence, le 26 avril 2013. ■



Le Dr Denys Bourget, médecin du travail et M. Stéphane Deguilhem, Directeur de Service (Apas, Rochefort).



## Parutions



### Organisation et fonctionnement des Services de Santé au travail

*Edition 2013*

**C**ette brochure comporte les articles du Code du travail ainsi que les textes législatifs et réglementaires régissant les dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des Services de Santé au travail.

Elle comporte les principaux textes applicables, parmi lesquels la loi n° 867 du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail, les décrets du 30 janvier 2012, les arrêtés du 2 mai 2012, ainsi que la circulaire DGT n°13 du 9 novembre 2012 relative à la mise en œuvre de la réforme de la médecine du travail et des Services de Santé au travail. Sont ainsi regroupés l'essentiel des textes régissant la Santé au travail dans les entreprises, qu'ont à connaître - et à mettre en œuvre - les employeurs, les médecins du travail, les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire et les responsables des Services de Santé au travail.

Editions **DOC/S**  
www.editions-docis.com



### Rôle et responsabilités des employeurs - Nouvelle édition

**L**a loi du 20 juillet 2011 et les décrets d'application du 30 janvier 2012 ont profondément modifié les règles régissant l'organisation et le fonctionnement de la Santé au travail. Les objectifs majeurs de cette réforme ainsi que les changements apportés à l'organisation et à la gouvernance des Services, à leurs missions, aux différents acteurs de la Santé au travail, aux nouvelles catégories de salariés surveillés, aux examens médicaux et aux obligations des employeurs, ont amené les Editions Docis à rédiger une nouvelle édition 2012 de la brochure "Rôle et responsabilités des employeurs".

Cette nouvelle édition, entièrement réécrite, intègre toutes les modifications apportées par la récente réglementation. Une large diffusion auprès des employeurs adhérents de votre Service leur permettra de connaître les nouvelles orientations de la Santé au travail, de mieux comprendre le rôle des différents acteurs, le fonctionnement des Services et enfin, leur rappellera l'essentiel de leurs obligations dans les entreprises dont ils ont la responsabilité.

Editions **DOC/S**  
www.editions-docis.com